



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

ORU - Promotion de l'emploi dans le cadre des marchés publics

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

DELIBERATION D20070269

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les objectifs de la politique de cohésion sociale de la Ville de Niort sont de participer au retour à l'emploi des publics les plus défavorisés notamment ceux situés dans le périmètre de la Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Aussi dans ce cadre la Ville de Niort souhaite développer autour de son projet de Rénovation Urbaine et Sociale la commande publique afférente à ses marchés de travaux. En effet cette dernière devra favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. C'est tout le sens de la Charte nationale d'insertion proposée par L'ANRU.

De fait pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville de Niort fera en premier lieu appel aux partenaires que sont les entreprises du secteur privé qui répondent aux appels publics à la concurrence :

- D'une part, en application de l'article 14 du code des marchés publics :

La Ville de Niort fixera dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et notamment les habitants concernés par le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique (Entreprises d'insertion (EI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et les Associations Intermédiaires (AI)) et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Ce dispositif permettra également de répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

- D'autre part en application de l'article 30 :

La ville de Niort développera des marchés de qualification et d'insertion professionnelle réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi destinés aux personnes rencontrant des difficultés graves d'accès à l'emploi ou de maintien en emploi.

- Enfin en application de l'article 15 :

La Ville de Niort favorisera l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes handicapées, elle pourra réserver certains marchés ou certains lots d'un marché aux ateliers protégés ou aux centres d'aide par le travail.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard NEBAS